

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 8 mai 2017, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:

Gilbert Pilote, maire

Pauline Lauzon, conseillère

Diane Sirard , conseillère

Mario Lachaine, conseiller

Georges Piché, conseiller

Mario Léonard , conseiller

Yvon Forget, conseiller

et

Normand Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire déclare l'assemblée ouverte.

2017-05-112

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté par le directeur général en y ajoutant les points suivants:

- Subvention projet cour d'école
- MTQ et MFFP

ADOPTÉE

2017-05-113

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 AVRIL 2017

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 10 avril 2017 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver le procès-verbal de la séance du 10 avril 2017 du conseil municipal, tel que soumis.

ADOPTÉE

2017-05-114

TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2017-04

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2017, afin de transférer les sommes aux postes budgétaires tel qu'indiqué dans l'annexe 1, jointe au présent document.

ADOPTÉE

MONSIEUR FORGET QUITTE LA RENCONTRE, IL EST 19 H 36.

2017-05-115 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 8 mai 2017 à savoir:

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	249 698.34 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	0.00 \$
AUTRES DÉPENSES	64 834.27\$
TOTAL DU MOIS	314 532.61 \$

ADOPTÉE

2017-05-116 CAMPING BAIE DU DIABLE - ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le rapport de mission d'examen et les états financiers au 31 décembre 2016 du Camping Baie du Diable de Ferme-Neuve soient acceptés et déposés aux archives de la municipalité

ADOPTÉE

RETOUR DE M. FORGET, IL EST 19 H 40.

2017-05-117 BANQ- PROJET DE NUMÉRISATION

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) à numériser les documents suivants:

Ferme-Neuve, 1901-1976: album souvenir
100, Ferme-Neuve, 1901-2001: cent ans de fierté

ADOPTÉE

2017-05-118

REVENU QUÉBEC

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise Monsieur Normand Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier et Madame Martine Charron, secrétaire-trésorière adjointe à:

- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des **lois fiscales**, de la **Loi sur la taxe d'accise** et de la **Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires**, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR - Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises.

QUE la municipalité accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

QUE les administrateurs de la municipalité soient autorisés à apposer leur signature relativement aux documents mentionnés ci-dessus.

ADOPTÉE

2017-05-119

PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'INSTALLATION D'ABRIBUS

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Normand Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier à signer au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve le protocole d'entente à intervenir entre le transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL) relatif à l'installation d'abribus.

ADOPTÉE

2017-05-120

MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

CONSIDÉRANT que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article1);

CONSIDÉRANT que c'est la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

DE proclamer Ferme-Neuve municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE

2017-05-121

DOSSIER DU BOIS D'OEUVRE : OBTENTION DES GARANTIES DE PRÊTS

CONSIDÉRANT que le département américain du commerce a annoncé l'imposition de droits douaniers sur le bois d'oeuvre;

CONSIDÉRANT l'importance de l'industrie forestière pour la MRC d'Antoine-Labelle, laquelle génère près de 1 000 emplois directs et 3 000 emplois indirects;

CONSIDÉRANT que les entreprises forestières sur le territoire de la MRC sont constituées majoritairement d'entreprise de sciages, de déroulage et de panneaux, dont le bois d'oeuvre est le premier marché;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle tente toujours de se relever de la crise forestière de 2006 qui a eu des impacts considérables sur les citoyens de la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT que le gouvernement provincial a demandé au gouvernement fédéral que ce dernier accorde des garanties de prêts aux industries forestières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'appuyer le gouvernement provincial dans ses mesures de soutien à l'industrie et dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral afin que ce dernier accorde des garanties de prêts à l'industrie forestière.

ADOPTÉE

2017-05-122

ENGAGEMENT AU PROJET « SANTÉ VOUS BIEN! » PRÉSENTÉ PAR LE REGROUPEMENT DE PARTENAIRES ANTOINE-LABELLE EN FORME ET EN SANTÉ

CONSIDÉRANT que, par une lettre datée du 3 avril 2017, le Regroupement de partenaires Antoine-Labelle en forme et en santé présente le projet « Santé vous bien! »;

CONSIDÉRANT que ce projet est divisé en deux (2) volets;

- le premier volet consiste en la conception et l'installation, dans les municipalités participantes, de panneaux d'information ayant pour objectif la sensibilisation des jeunes et des familles à l'activité physique et à une saine alimentation;
- dans le cadre du projet « La route à croquer » de la Table de concertation en sécurité alimentaire de la MRC d'Antoine-Labelle, le deuxième volet consiste en l'achat d'arbres et d'arbustes fruitiers, suivi de leur distribution à des organismes intervenant en sécurité alimentaire ainsi qu'aux municipalités afin notamment de créer des îlots d'arbres dont les fruits seraient accessibles gratuitement à tous;

CONSIDÉRANT qu'un engagement de la Municipalité de Ferme-Neuve à participer au projet « Santé vous bien! » est demandé par le Regroupement de partenaires Antoine-Labelle en forme et en santé;

CONSIDÉRANT que cet engagement se traduirait, pour le volet 1, par l'installation et l'entretien des panneaux d'information et pour le volet 2, par la fourniture de la terre et de l'engrais et par l'entretien des arbres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve appuie le projet « Santé vous bien! » présenté par le Regroupement de partenaires Antoine-Labelle en forme et en santé.

QUE, dans le cadre du volet 1 du projet, la Municipalité de Ferme-Neuve s'engage à assumer les coûts d'installation et d'entretien des panneaux d'information mentionnés ci-dessus.

QUE, dans le cadre du volet 2 du projet, la Municipalité de Ferme-Neuve s'engage à assumer les coûts reliés à la fourniture de la terre et de l'engrais et à l'entretien des îlots d'arbres et d'arbustes fruitiers.

ADOPTÉE

2017-05-123

REMBOURSEMENT DE TAXES MUNICIPALES

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à corriger le dossier matricule 8574 02 8120 à la suite d'une décision de la Commission municipal du Québec au montant de 6 977,06 \$.

QUE le directeur général soit autorisé à rembourser la somme de 1 154,26 \$ représentant le crédit à rembourser pour les années 2016 et 2017.

ADOPTÉE

2017-05-124

APPUI À LA STATION PISCICOLE DE LAC-DES-ÉCORCES

CONSIDÉRANT l'argumentaire indépendant, réalisé en avril 2017, démontrant la nécessité de conserver la station piscicole de Lac-des-Écorces pour la préservation des populations ichtyennes du Québec;

CONSIDÉRANT que la station piscicole de Lac-des-Écorces emploie sept personnes;

CONSIDÉRANT que des travaux de près de 2 millions de dollars pour l'entretien et l'amélioration de la station ont été réalisés en 2008-2009;

CONSIDÉRANT l'intention du Ministère, en 2011, de remettre la station piscicole de Lac-des-Écorces à la Municipalité de Lac-des-Écorces pour qu'elle l'exploite à titre privé;

CONSIDÉRANT l'étude produite par Zins Beauchesne et associés, commandée par la Municipalité de Lac-des-Écorces et réalisée avec la collaboration du directeur général des pépinières et des stations piscicoles du Québec;

CONSIDÉRANT que l'augmentation de la capacité de la station de Lac-des-Écorces pour répondre aux besoins de la production gouvernementale est moins coûteuse que Baldwin-Coaticook tant au niveau de la construction que de l'opération;

CONSIDÉRANT le dépôt du budget le 28 mars 2017 qui démontre l'intention du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) de transférer la production de la station piscicole de Lac-des-Écorces à la station de Baldwin-Coaticook;

CONSIDÉRANT que la région des Laurentides est la région du Québec où la pêche sportive a les plus grandes retombées économiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs qu'une présentation soit faite à la MRC d'Antoine-Labelle relativement aux analyses ayant menées à la décision de la fermeture de la station piscicole de Lac-des-Écorces et d'établir, en collaboration avec la MRC d'Antoine-Labelle, le plan d'avenir du site de la station piscicole de Lac-des-Écorces.

ADOPTÉE

2017-05-125

VENTE DE MUNITIONS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal appuie le *Garage Marcel Larente inc.* dans l'obtention d'un permis de vente de munitions pour arme à feu.

ADOPTÉE

2017-05-126 PROJET DE SIGNALISATION

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal confie à l'entreprise « *Repère* » le mandat de réaliser la conception du design graphique et technique tel que décrit dans l'offre de services daté du 17 avril 2017 de Monsieur Thierry Clément, chargé de projet .

QU'afin de payer cette dépense et la réalisation des panneaux, que le conseil municipal s'approprie la somme de 20 000 \$ à même le surplus accumulé de 2015.

ADOPTÉE

2017-05-127 INDUSTRIELS FORESTIERS

CONSIDÉRANT que les industriels forestiers détenteurs de garantie d'approvisionnement forestier (GAF) donnent en sous-traitance la récolte et le transport forestier auprès de contracteurs forestiers.

CONSIDÉRANT que le transport s'effectue sur une partie de réseau routier à la charge des municipalités locales (plus de 40 km dans la municipalité de Ferme-Neuve, montée Leblanc et chemin du Baskatong).

CONSIDÉRANT que le mandat de la municipalité est de desservir les résidents des secteurs concernés et l'achalandage généré par les entreprises commerciales et touristiques.

CONSIDÉRANT que ce réseau municipal est également utilisé à des fins de transport forestier.

CONSIDÉRANT que la sécurité des usagers est la principale préoccupation du conseil municipal.

CONSIDÉRANT que le transport lourd requiert un entretien supplémentaire important en ce qui a trait à l'épandage d'abrasifs, d'abat poussière et de nivelage.

CONSIDÉRANT que les programmes de soutien à l'entretien du réseau routier local (compensation de base et volet des chemins à double vocation) du MTQ ne suffisent pas pour assurer un entretien sécuritaire dans un contexte de transport forestier important.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE les industriels forestiers donneurs d'ouvrage prévoit une clause à leur sous-traitant afin qu'ils compensent les frais supplémentaires de la municipalité de Ferme-Neuve pour maintenir les conditions de sécurité routière en période hivernale et estivale (abrasifs, abat poussière et nivelage).

Il est de plus résolu que les entreprises doivent faire la promotion de pratiques routières et sécuritaires auprès des camionneurs et qu'elles s'engagent à cesser le transport lourd en période de mauvaises conditions climatiques.

QUE la municipalité avise les entreprises suivantes: Bois KMS Ltée, Bois Nobles Ka'N'Enda Ltée, C. Meilleur & fils inc., Coop. Forestière des Hautes-Laurentides, Domtar inc., Exploitation J.Y.B. Papineau inc., Forex inc., Fortress Speciality Cellulose inc., Groupe Crête, LCCPL Mont-Laurier, Les Produits forestiers Laurentides inc., Louisiana Pacific Canada Ltd, Maibec inc., Scierie Bondu inc., Spécialiste du bardeau de cèdre inc., le ministre des Forêts, Faune et Parcs (MFFP) Monsieur François Lapalme, le député Monsieur Sylvain Pagé, la MRC d'Antoine-Labelle ainsi que les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

2017-05-128

MTQ ET MFFP

CONSIDÉRANT que le transport forestier transite par des chemins dont, l'entretien est à la charge des municipalités locales avant d'accéder au réseau routier supérieur.

CONSIDÉRANT que ce réseau n'est généralement pas conçu pour le transport lourd sécuritaire.

CONSIDÉRANT que le mandat de la municipalité est de desservir les résidents des secteurs concernés et l'achalandage généré par les entreprises commerciales et touristiques.

CONSIDÉRANT que ce réseau municipal est également utilisé à des fins de transport forestier.

CONSIDÉRANT que la sécurité des usagers est la principale préoccupation du conseil municipal.

CONSIDÉRANT que le transport lourd requiert un entretien supplémentaire important en ce qui a trait à l'épandage d'abrasifs, d'abat poussière et de nivelage.

CONSIDÉRANT que les programmes de soutien à l'entretien du réseau routier local (compensation de base et volet des chemins à double vocation) du MTQ ne suffisent pas pour assurer un entretien sécuritaire dans un contexte de transport forestier important.

CONSIDÉRANT que le ministère des Ressources naturelles, alors responsable des forêts, a déjà reconnu la problématique du transport lourd sur les chemins de compétence locale en instaurant une tarification particulière aux exploitants de sablières et gravières en 2009.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

De demander que les ministères des Transports du Québec (MTQ) et des Forêts, Faune et Parcs (MFFP) revoient les mécanismes concernant la problématique de sécurité routière engendrée par le transport forestier sur les chemins et les coûts associés.

D'aviser le député, Monsieur Sylvain Pagé, la MRC d'Antoine-Labelle ainsi que les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

2017-05-129 SUBVENTION 2017

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise le versement de 1 000 \$ à même le poste budgétaire de subvention aux OBNL à l'association des pompiers volontaires de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2017-05-130 SUBVENTION PROJET COUR D'ÉCOLE

CONSIDÉRANT la demande de la direction de l'école Saint-Sacrement de Ferme-Neuve;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire s'impliquer dans l'achat de nouveaux jeux et de l'aménagement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve contribue au projet « cour d'école » de l'école Saint-Sacrement de Ferme-Neuve en versant la somme de 2 000 \$ à titre de soutien financier.

QUE le directeur général soit autorisé à verser la somme de 2 000 \$ à l'école Saint-Sacrement de Ferme-Neuve.

PÉRIODE DE QUESTIONS (ADMINISTRATION)

2017-05-131 TAPIS CENTRE SPORTIF

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le directeur des loisirs à faire l'acquisition de tapis pour le centre sportif, la scène Forex et pour le court de tennis au montant estimé de 5 987.45 \$ avant les taxes applicables à l'entreprise Lucien Desmarais de Longueuil tel que décrit dans sa correspondance du 8 mai 2017.

QU'un montant de 6 750 \$ soit pris à même le surplus accumulé 2015 pour payer cet achat et les frais de transport.

ADOPTÉE

2017-05-132 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-23

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le premier projet de règlement numéro 23-23 modifiant le règlement numéro 23 relatif au zonage de la Municipalité de Ferme-Neuve soit adopté.

ADOPTÉE

2017-05-133 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-23

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 23-23 modifiant le règlement de zonage numéro 23 soit tenue le 12 juin 2017 à 19 h 30.

ADOPTÉE

2017-05-134 CONCORDANCE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 452 DU SCHÉMA

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le service de l'aménagement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle soit avisé que la Municipalité de Ferme-Neuve a l'intention de n'effectuer aucune concordance puisque sa réglementation respecte déjà le contenu du règlement numéro 452 de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

2017-05-135 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 379, 9E AVENUE

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par la succession André Deslauriers et invite la population à se prononcer;

Le directeur général fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que la succession André Deslauriers a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre du mur EST de la remise situé à 0.46 mètre au lieu de 1 mètre prescrit à la marge de recul arrière et son autre coin situé à 0.63 mètre au lieu de 1 mètre prescrit à la marge de recul arrière. Permettre au mur SUD situé à 0.68 mètre au lieu de 1 mètre prescrit à la marge de recul latérale.

Permettre le mur EST de l'abri situé à 0.45 mètre et son autre coin situé à 0.67 mètre au lieu de 1 mètre prescrit à la marge de recul arrière.

Permettre la distance libre entre l'abri et la remise située à 1.02 mètre au lieu de 1.5 mètre prescrit.

Le tout tel que spécifié au règlement no. 23 relatif au zonage pour la zone RES-11.

CONSIDÉRANT que les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 19 avril 2017, portant le numéro de CCU-195-04-17;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par la succession André Deslauriers afin de permettre du mur EST de la remise situé à 0.46 mètre au lieu de 1 mètre prescrit à la marge de recul arrière et son autre coin situé à 0.63 mètre au lieu de 1 mètre prescrit à la marge de recul arrière. Permettre au mur SUD situé à 0.68 mètre au lieu de 1 mètre prescrit à la marge de recul latérale.

Permettre le mur EST de l'abri situé à 0.45 mètre et son autre coin situé à 0.67 mètre au lieu de 1 mètre prescrit à la marge de recul arrière.

Permettre la distance libre entre l'abri et la remise située à 1.02 mètre au lieu de 1.5 mètre prescrit comme indiqué sur le plan préparé par Monsieur Normand Gobeil, arpenteur-géomètre, en date du 23 mars 2017, et portant le numéro de minute 3445, le tout pour le 379, 9e Avenue, portant le numéro LOT 5 090 926, au cadastre du Québec, zone RES-11.

ADOPTÉE

2017-05-136

DÉROGATION MINEURE MONSIEUR RAYMOND VEAUDRY

CONSIDÉRANT que le conseil municipal par sa résolution 200-09-04 accordait une dérogation mineure à Monsieur Raymond Veaudry pour la construction d'un immeuble;

CONSIDÉRANT que celui-ci revient à la charge pour obtenir une nouvelle dérogation concernant le même immeuble;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal n'a pas l'intention d'annuler cette dérogation, mais plutôt de donner des balises à l'autorisation d'extension de cette dérogation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve considère la dérogation mineure du 13 septembre 2004 comme valide.

QUE Monsieur Veaudry devra fournir avant le 1^{er} octobre 2017 un certificat d'implantation d'un arpenteur-géomètre.

QUE Monsieur Veaudry aura jusqu'au 30 octobre 2018 pour construire son immeuble.

QUE si les deux conditions ci-haut citées ne sont pas respectées, la dérogation mineure du 13 septembre 2004 deviendra caduque et non valide à compter du 1^{er} novembre 2018.

ADOPTÉE

2017-05-137

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve demande une subvention pour le réseau routier municipal dans le cadre du budget discrétionnaire, au député de Labelle Monsieur Sylvain Pagé.

QUE la présente demande de subvention est faite pour des travaux à être réalisés dans le secteur rural, soit à la montée Baskatong et la montée Leblanc.

QUE les travaux consistent en l'amélioration de chaussées, protection de routes (bordure, accotement, etc.), drainage et égouts pluviaux pour un montant de 60 000 \$.

ADOPTÉE

2017-05-138

DEMANDE DE LUMINAIRES - FOREX

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur du service des travaux publics, Monsieur Michel Deslauriers soit autorisé à enclencher les démarches auprès d'Hydro-Québec, afin que celle-ci procède à l'installation de deux (2) luminaires pour les traverses de piétons à l'usine Forex.

ADOPTÉE

2017-05-139

USINE EAUX USÉES / ABATTOIR FERME-NEUVE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve a fait faire l'étude d'impact sur son réseau des eaux usées advenant la prise en charge des eaux usées de l'abattoir au 32, Route 309 Sud;

CONSIDÉRANT que cette demande est temporaire et pour une durée de deux ans seulement;

CONSIDÉRANT de l'état déjà important de surcharge organique à la station;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire s'impliquer dans la réussite de cette entreprise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise le rejet des eaux usées à sa station d'épuration des déchets organiques de l'abattoir situé au 32, Route 309 Sud aux conditions suivantes :

- exiger à l'abattoir un suivi rigoureux de l'accumulation des graisses et des boues dans l'installation de traitement existante à l'abattoir et de se faire remettre des preuves de vidange;
- exiger la tenue d'un registre des débits d'eau potable;
- exiger la prise d'un échantillon par mois pour l'analyse de la DBO⁵;
- cesser la réception du rejet dès que le dépassement des exigences de rejet est observé à la station.

DE PLUS, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE tous les frais résultant de ces opérations seront à la charge de la Coopérative de solidarité des éleveurs des Hautes-Laurentides.

ADOPTÉE

2017-05-140

CHEMIN SYLVIE HOTTE

CONSIDÉRANT que cette voie de circulation en est une privé;

CONSIDÉRANT qu'afin de mettre à jour sa liste de chemins, la municipalité ne considère pas ce chemin comme public;

CONSIDÉRANT que cette section est incluse au contrat de déneigement des cinq (5) prochaines années;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le contrat de déneigement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le chemin privé connu sous le nom de « *chemin Sylvie Hotte* » soit fermé à la circulation.

QUE le contrat de déneigement *FN-17-V-03 SECTEUR HAUT* pour les saisons 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 soit modifié comme suit:

Enlever:

Chemin Sylvie Hotte 0.20 km

QUE le contrat de l'entrepreneur en déneigement soit diminué de 499.00 \$ avant les taxes applicables.

ADOPTÉE

2017-05-141

ENGAGEMENT AU POSTE ÉTUDIANT EN GÉNIE CIVIL

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE Monsieur Samuel Milaire soit engagé pour le poste étudiant en génie civil au service des travaux publics pour la saison d'été 2017.

QUE sa rémunération soit fixée à 15.00\$/l'heure, 40 heures semaine pour une période d'environ 13 semaines.

ADOPTÉE

2017-05-142

DEMANDE DE FERMETURE TEMPORAIRE DE RUES - MTQ (DÉFI DU DIABLE)

CONSIDÉRANT les activités de l'été 2017 sur le territoire de la Municipalité de Ferme-Neuve;

CONSIDÉRANT que celui-ci implique la fermeture temporaire de certains segments de rue;

CONSIDÉRANT que dans certaines rues, la municipalité doit obtenir du ministère des Transports du Québec son aval;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'activité de *Défi du Diable* qui aura lieu le 17 juin 2017, que le tronçon de la Route 309 Nord entre la 18^e Rue et le 2^e rang de Gravel soit fermé à la circulation et qu'un contournement soit fait sur la 18^e Rue pour se diriger vers la Route 309 Nord.

ADOPTÉE

2017-05-143

DEMANDE DE FERMETURE TEMPORAIRE DE RUES - MTQ (SUPER PARTY CAMIONNEURS)

CONSIDÉRANT les activités de l'été 2017 sur le territoire de la Municipalité de Ferme-neuve;

CONSIDÉRANT que celle-ci implique la fermeture temporaire de certains segments de rue;

CONSIDÉRANT que dans certaines rues, la municipalité doit obtenir du ministère des Transports du Québec son aval;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE pour l'activité du *Super Party camionneurs* que le tronçon de la Route 309 Nord entre la 18^e Rue et le 2^e rang de Gravel soit fermé à la circulation et qu'un contournement soit fait sur la 18^e Rue pour se diriger vers la Route 309 Nord pour le 27 et 28 mai 2017 ainsi que pour le 2, 3 et 4 juin 2017.

QUE la municipalité demande au MTQ l'autorisation d'utiliser la Route 309 Nord pour la parade des camionneurs qui aura lieu le samedi 3 juin à 19 h.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public.

2017-05-144

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 8 mai 2017 soit levée, il est 20 h 35.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

NORMAND BÉLANGER,
Directeur général et secrétaire-
trésorier